



Carcassonne le 7 mars 2018

Le Président du Conseil départemental

à

POLE AMENAGEMENT DURABLE
Direction du Développement, de l'Environnement
et des Territoires

Service Aménagement
Suivi Administratif : Mireille BARTHES
Béatrice BOTTOSSO

Tél : 04.68.11.63.70. / 04.68.11.31.41.

mireille.barthes@aude.fr

beatrice.bottosso@aude.fr

Objet : AVIS PPA – Modification n°1 du PLU

Vos réf. : Votre courriel du 30 janvier 2018

Pièces jointes :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
32 avenue du Jeu-de-Mail
11160 VILLENEUVE-MINERVOIS

Monsieur le Maire,

Vous m'avez adressé le 30 janvier dernier, pour avis, le dossier de la première modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, et je vous en remercie.

J'ai l'honneur de vous informer que l'examen des documents par les services du Département de l'Aude appelle les remarques suivantes notamment :

✓ **Au titre du Domaine Public Routier Départemental (Division Territoriale du Carcassonnais)**

Objet de la procédure :

Ouverture à l'urbanisation :
Zone AUO secteur la Blabine

Modification du zonage.

Les incidences du projet sur le réseau routier départemental :

▪ RD concernée(s) : 289

▪ Incidences :

Une réflexion commune entre la Mairie et le Département devra être menée pour la problématique (hydraulique) de la zone urbanisée

La ou les dessertes du projet devront être étudiées conjointement entre le Département et la commune.

▪ Amélioration de la situation : sans objet

▪ Dégradation de la situation : sans objet